

### Nombre de conseillers

En exercice : **23**  
Présents : **19**  
Votants : **21**

### Date de réunion

**01/12/2009**

### Date de convocation

**25/11/2009**

### Date d'affichage

**09/12/2009**

Le **01/12/2009** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Gilles DECARRE, Adjoint au Maire.

**Présents** : DECARRE Gilles, BURRIN Maryline, BONAVENTURE André, DERONZIER Martine, MENU Jean, ANDREANI Xavier, adjoints, DURAND Claude, FORTI Françoise, SAUTIER Pierre, BETEMPS Véronique, RAUER Nadine, PERREARD Damien, TREMBLAIS Alain, MASSIN Marie-Christine, BARBIER Lucien, SERTELON Anne, VELLUT Denis, LAVAUD Christiane, BARBIER Claude, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

**Procuration(s)** : BUET Jean-Pierre à DECARRE Gilles, CHEVALIER Laurent à BARBIER Claude.

**Absent(s)** : BUET Jean-Pierre, CATRY Benoît, CHEVALIER Laurent, DUPENLOUP Joël.

**Secrétaire de séance** : BARBIER Claude.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2009 est entériné à l'unanimité.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point n°15 « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD – Vente lot n°16 » et le point n°16 « PERSONNEL COMMUNAL – Modification de poste ». Accord à l'unanimité.

## 0 DELEGATIONS AU MAIRE (article L. 2122-22 du C.G.C.T.) – *Compte-rendu*

- 0.1 *Décision n°2009-069* : non exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles ZE 376 et ZE 377 ;
- 0.2 *Décision n°2009-070* : non exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle B 17 ;
- 0.3 *Décision n°2009-071* : non exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle ZI 426 ;
- 0.4 *Décision n°2009-072* : approbation d'une mission d'étude avec le Cabinet CENA INGENIERIE relatif à l'aménagement de la cuisine de l'Espace Culturel ;
- 0.5 *Décision n°2009-073* : approbation d'un contrat pour la fourniture d'énergie électrique - tarif jaune pour la station de pompage de Veigy ;
- 0.6 *Décision n°2009-074* : ne faisant pas opposition à déclaration préalable sous réserve des prescriptions à la réfection de la toiture et la pose de deux velux sur la parcelle cadastrée A 924 ;
- 0.7 *Décision n°2009-075* : ne faisant pas opposition à déclaration préalable sous réserve des prescriptions à la pose d'une clôture sur la parcelle cadastrée A 1470 ;
- 0.8 *Décision n°2009-076* : non exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle ZH 133 ;
- 0.9 *Décision n°2009-077* : approbation d'un contrat de prêt relais avec la Caisse d'Epargne des Alpes pour un emprunt de 800 000 € ;
- 0.10 *Décision n°2009-078* : approbation d'une convention de financement avec le SMDEA relatif à la pose d'une colonne de distribution d'eau potable sur un ouvrage SNCF.

## 1 ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD – *Vente lot n°7 – M et Mme Patrice GERARD*

Monsieur et Madame Patrice GERARD, représentants de la société Hymeca, souhaitent acquérir dans la ZAC des Grands Champs Sud le lot n°7, d'une superficie de 2 001 m<sup>2</sup>, pour y développer une activité de location de matériel professionnel. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre à Monsieur et Madame Patrice GERARD, le lot n°7 d'une surface de 2 001 m<sup>2</sup> au prix de 29.00 € H.T. le m<sup>2</sup> et autorise M. le Maire à signer les actes de vente à venir.

## 2 ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD – *Vente lot n°17 – M Patrick ANDREOLI*

La société SAS Ecolo Chauffage bois souhaite installer une unité de production de granulés bois dans la ZAC des Grands Champs Sud. Monsieur Décarre propose à l'assemblée de vendre à cette société le lot n°17, d'une superficie d'environ 11 000 m<sup>2</sup> au prix de 30 € H.T. le m<sup>2</sup>. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre à Monsieur Patrick ANDREOLI, agissant pour le compte de la société SAS Ecolo Chauffage bois, le lot n°17 d'une surface d'environ 11 000 m<sup>2</sup> au prix de 30.00 € H.T. le m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes de vente à venir.

### 3 PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE – *Procédure d'expropriation*

Dans le cadre de l'acquisition de terrains nécessaires à la constitution du périmètre immédiat du captage de Portier (Présilly) et Pralon (Viry), les propriétaires des parcelles cadastrées A 1481, E 2084, E 2086, E 873, E 2073, E 2075 n'ont pu être identifiés ou atteints du fait des différentes successions. En vue de respecter l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique n°539-2008, en date du 21 nov. 2008, il est demandé à l'assemblée de donner son accord pour la mise en place de la procédure d'expropriation relative aux parcelles précitées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord pour la mise en place de la procédure d'expropriation concernant les parcelles cadastrées A 1481, E 2084, E 2086, E 873, E 2073 et E 2075 et ce en vue de respecter l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité n°539-2008 en date du 21/11/2008.

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et charge la Société d'Equipement du Département de la Haute-Savoie de lancer la procédure d'expropriation, conformément à la Convention de mandat du 20/06/2001.

### 4 CESSION GRATUITE – PARCELLE N°546 – *Eluisset - Chemin de Vie*

Dans le cadre d'une déclaration préalable pour un détachement de parcelle par la Société Home Solution, il apparaît que la voie communale dite « Chemin de Vie » empiète sur la parcelle E n°546. Afin de régulariser cette situation, « Home Solution » accepte de céder gratuitement à la commune 38 m<sup>2</sup> de la parcelle E n°546.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la cession gratuite de 38m<sup>2</sup> de la parcelle E 546 et dit que les frais de notaire et de géomètre correspondants à cette cession seront à la charge de la commune au prorata du nombre de mètres carrés cédés.

### 5 S.M.D.E.A. – *Modification des statuts*

Monsieur Bonaventure rappelle à l'assemblée que le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (S.M.D.E.A.) est un établissement public de coopération, créé en 1978, par le Conseil Général associant le Département et les collectivités rurales. Il apporte une assistance dans l'élaboration et le financement des projets et en assurant une bonne coordination des différentes aides financières, il reste l'interlocuteur privilégié des collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, qui demeurent maîtres d'ouvrages de leurs projets.

Par son courrier du 28 octobre dernier, le SMDEA nous a informé de modifications à intervenir sur les statuts actuellement en vigueur et nous demande de les approuver. Ces modifications portent essentiellement sur la mise en place d'un système de contributions permettant aux collectivités de participer aux frais de fonctionnement de la structure qui étaient supportés en totalité sur le budget départemental depuis plus de trente ans.

→ Montant estimé pour VIRY (0,20 € par habitant sur la base de la population DGF) soit pour la compétence eau : 3 249 habitants x 0,20 € = 649,80 € pour l'année 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SMDEA et notamment le système de contributions des collectivités rurales.

### 6 SELEQ 74 – *Adhésion de la ville d'Annecy*

La Ville d'Annecy a décidé de transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité en sollicitant son adhésion à un établissement public de coopération spécialisé, le SELEQ 74.

Monsieur Bonaventure rappelle à l'assemblée que ce syndicat a pour mission d'organiser le bon fonctionnement de la distribution publique d'électricité et de prendre toutes initiatives dans les domaines connexes aux énergies de réseau, à l'électricité et au gaz, et à leur utilisation. Cette adhésion permettrait au SELEQ 74 d'exercer à une échelle encore plus pertinente et de compléter son intégration dans la concession départementale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion de la ville d'Annecy au SELEQ 74.

### 7 CONSEIL GENERAL 74 – *Convention d'entretien des voies départementales*

Monsieur Bonaventure propose à l'assemblée de conclure une convention avec le Conseil Général 74 afin de répartir, entre le Département et la Commune de Viry, les charges d'entretien et d'exploitation liées à la mise en service des aménagements réalisés en agglomération sur la RD 18 – Route du Salève.

Cette route est composée de différents aménagements (aménagement routier type agglomération, bordure de trottoirs, grilles avaloires eaux pluviales et réseaux, îlots centraux, passage piéton, éclairage public) pour lesquels cette convention définit les limites d'intervention et la répartition des charges d'entretien et d'exploitation entre la commune et le département. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de conclure une convention d'entretien des voies départementales avec le Conseil Général 74.

## 8 LABORATOIRE PIERRE FABRE – ENQUETE PUBLIQUE – *Avis de la commune*

Centre d'excellence dans le domaine des biotechnologies, le Centre d'Immunologie Pierre FABRE (CIPF) situé à Saint-Julien-en-Genevois développe des programmes de recherche dans le domaine de l'immunothérapie des cancers. Dans le cadre de son développement en oncologie, le groupe Pierre FABRE souhaite se doter d'une nouvelle unité de production de molécules thérapeutiques. Ce projet nécessite la construction d'un bâtiment « UBA » (Unité de Biotechnologie des Anticorps) dédié à proximité immédiate du CIPF. Ce dossier, au titre des installations classées, fait l'objet d'une enquête publique qui se déroule du 14 novembre au 14 décembre 2009. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier.

## 9 FEDERATION REGIONALE « LES M.J.C. EN RHONE-ALPES » – *Convention de mission*

Afin de développer et de pérenniser les actions mises en place par la MJC de Viry, la commune a souhaité bénéficier de l'expérience et du soutien de la Fédération Régionale « Les MJC en Rhône-Alpes » par le biais d'une convention de missions conclue en juillet 2008. Elle traduit leurs volontés de contractualiser et de développer des relations partenariales dans le cadre des axes suivants :

- une politique de déploiement de compétences en matière de pilotage associatif avec notamment la mise à disposition de personnel fédéral à la tête de la MJC de Viry,
- une politique d'accompagnement et de développement de la vie associative,
- la mise en place d'une procédure de pilotage et de suivi des activités de la MJC.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de reconduire cette convention avec la Fédération Régionale pour 2010. La commission culturelle ayant entrepris une remise à plat des objectifs que la commune souhaite en matière culturelle, dans l'attente des conclusions de ces travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de reconduire une convention avec la Fédération Régionale pour 2010.

## 10 CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE » – *Remboursement des actions – été 2009*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à la MJC les actions de l'été 2009 au titre du contrat « Enfance et Jeunesse » :

Actions	Montants
Jeunes + divers	5 608,92 €
C.T.L. enfants	3 074,01 €
<b>Total</b>	<b>8 682,93 €</b>

## 11 BUDGET GENERAL – *Virements de crédits*

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

**Section de fonctionnement :** virement d'ajustement comptable pour l'imputation au bon article comptable des dépenses courantes de fin d'année :

Articles	Dépenses	Recettes
6236 (imprimés)	1 100,00 €	
6251 (frais déplacement)	- 1 100,00 €	
6226 (honoraires)	3 700,00 €	
6227 (frais d'acte contentieux)	4 500,00 €	
64131 (salaires)	8 000,00 €	
739111 (part communale TP)	3 636,00 €	
61558 (entret. Bât : réserve Curtet)	- 19 836,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- €</b>

**Section d'investissement :**

Articles	Dépenses	Recettes
16412 (capital de la dette)	350,00 €	

10223 (remb TLE)	- 350,00 €	
20417 (dép Seleq)	1 500,00 €	
205 (logiciels + PLU)	12 750,00 €	
2128 (amenag terrain : Chavaz)	- 14250,00 €	
<b>Total</b>	0,00 €	- €

## 12 BUDGET GENERAL – Ouverture de crédits

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'ouverture de crédits suivants :

**Objet** : régularisation demandée par le percepteur pour apurer le solde du compte 2031

**Section d'investissement** :

Articles	Dépenses	Recettes
21312-041	0,40 €	
2031-041	- €	0,40 €
<b>Total</b>	0,40 €	0,40 €

## 13 BUDGET EAU – Virements de crédits

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

**Section de fonctionnement** : virements d'ajustement comptable pour l'achat de compteurs de réserve pour changement chez les particuliers (compteurs défectueux, nouvelles installations...)

Articles	Dépenses	Recettes
6063 (petit matériel)	2 600,00 €	
6251 (entretien bâtiments)	- 2 600,00 €	
<b>Total</b>	0,00 €	0,00 €

**Section d'investissement** : virements pour le financement des travaux de La Côte non prévus au budget initial et qui seront partiellement couverts par le gain sur marché des travaux sur le pont SNCF.

Achat de compteurs pour nouvelles constructions (à poser au 1<sup>er</sup> trimestre 2010).

Articles	Dépenses	Recettes
2315 (travaux La Côte)	50 000,00 €	
21561 (compteurs)	2 600,00 €	
208 (réserve du BP)	- 52 600,00 €	
<b>Total</b>	0,00 €	- €

## 14 BUDGET ANNEXE « ZAC DU CENTRE » – Virements de crédits

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

**Objet** : virement nécessaire pour le paiement de l'annuité d'emprunt Crédit Local de la ZAC Centre.

**Section d'investissement** :

Articles	Dépenses	Recettes
1641	9 555,00 €	
20418	- 9 555,00 €	
<b>Total</b>	- €	- €

## 15 ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD – Vente lot n°16

Monsieur Patrick ANDREOLI souhaite installer une pépinière d'entreprises dans la ZAC des Grands Champs Sud. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre à Monsieur Patrick ANDREOLI le lot n°16 d'une surface d'environ 5 000 m<sup>2</sup> au prix de 30.00 € H.T. le m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de vente à venir.

## 16 PERSONNEL COMMUNAL – Modification de poste

Monsieur Décarre rappelle à l'assemblée que le conseil municipal lors de sa séance du 20 octobre 2009 a décidé de modifier un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles. Cependant, cette délibération ne peut être appliquée puisque l'agent en question a été placé en congé longue maladie le 17 novembre 2009 et n'a pas repris son activité depuis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n°100/2009 intitulée « PERSONNEL COMMUNAL – Suppression et création de poste ».

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Communauté de Communes du Genevois – Commission Rivière**

M. Damien PERREARD présente le volet « traversée urbaine » du contrat Rivière, en particulier le secteur de Collonges. Il précise que pour VIRY, la présentation de la Laire est programmée pour 2010.

- **SIVU « Accueil de l'Enfance »**

Mme Maryline BURRIN informe l'assemblée que l'ouverture du multi-accueil de Valleiry, qui s'est déroulée le 5 octobre dernier, s'est bien passée. Cette structure composée de 30 places actuellement en comptera 46 en 2010. Doté de normes novatrices en matière environnementale (label minergie), le multi-accueil de Valleiry se veut être un bâtiment "vert" avec une ossature bois. Le budget relatif à la construction a été respecté et onze emplois ont été créés. L'inauguration de la structure est prévue au printemps 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Gilles DECARRE

**signé**

1<sup>er</sup> adjoint